

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU BUREAU DU 7 AVRIL 2010

Le 7 avril 2010, à 18h, les membres du Bureau de la Communauté de Communes, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS : Outre M. DILE C,
MM. BRIODEAU B, MIGNARD M., Vice-Présidents,
MM. BODY J-P. - BOURCIER B. - CESBRON J-F - Mmes COULON T.
- DAVID M. - M. GAUDIN B. - Mmes HUMEAU - M-R. LANGE C. -
MM. LECLERC G. - LECLERC J. - MARTIN H. - PITON C. - Mme
SECHER M.

ETAIT EXCUSE : M. AUGEREAU B. représenté par M. B. RAGON

ETAIT EGALEMENT PRESENT :
M. RAGON B. (La Tourlandry)

- REMBOURSEMENT JUMELAGE -

Mme DAVID et M. TURBIEZ se sont déplacés à REIMS dans le cadre du Jumelage avec Aspach.

Le Bureau,

Considérant l'intérêt de ce voyage d'information et d'étude,

- **décide** de rembourser à Mme DAVID, la somme avancée de 49 € pour le billet de train,

- **décide** de rembourser à Mme TURBIEZ, la somme avancée de 438.85 € pour le billet de train,

- **précise** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2010 à l'article 6251 "voyages et déplacements".

- MODIFICATIF - PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT POUR LA FILIERE TECHNIQUE -

Un nouveau décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 et un arrêté ministériel pris à la même date instituent une refonte entière de la prime de service et de rendement pour le cadre d'emploi des "techniciens territoriaux" fixée non plus en pourcentage, mais déterminée maintenant en montants.

Il s'agit d'instituer cette nouvelle prime à compter du 1^{er} avril 2010 et d'abroger la délibération du bureau prise le 28 février 2003.

En conséquence, le Bureau :

- **accepte** d'instituer cette nouvelle prime à compter du 1^{er} avril 2010 et d'abroger la délibération du bureau prise le 28 février 2003,

- **précise** que les contributions individuelles seront effectuées par arrêté du Président, versées mensuellement et qu'elles tiendront compte de la manière de servir de l'agent.